

**Avis rectificatif au Document d'enregistrement universel 2021 déposé
auprès de l'Autorité des Marchés financiers le 29 avril 2022 sous la référence D 22-0398**

Suite à des erreurs non matérielles

- **Dans le chapitre 5.6.3.1 Composition de la rémunération des membres de la Direction Générale au titre de l'exercice 2021, il faut lire au titre « A - Rémunération fixe 2021 des membres de la Direction Générale »**

(...)

Compte tenu de la politique de rémunération présentée à la Section 5.5.2.1, la rémunération fixe annuelle perçue par les membres de la Direction Générale au titre de l'exercice 2021 est la suivante :

La rémunération fixe annuelle de Mme Caroline Parot, Présidente du Directoire jusqu'au 26 février 2021 puis Directrice Générale à compter de cette date pour l'année 2021 a été de 575 000 euros.

La rémunération fixe annuelle de M. Fabrizio Ruggiero, Directeur Général Adjoint et membre du Directoire jusqu'au 26 février 2021 puis Directeur Général délégué à compter de cette date et jusqu'au terme de son contrat le 29 août 2021, a été de **274 211 euros** (*versus 276 667 euros initialement mentionné*).

La rémunération fixe annuelle de M. Olivier Baldassari, Directeur Pays et Opérations et membre du Directoire jusqu'au 26 février 2021, date du terme de son mandat social a été de **55 000 euros** (*versus 55 873 euros initialement mentionné*).

- **Dans le chapitre 5.6.4 Synthèse des rémunérations et avantages des mandataires sociaux, il faut lire dans le Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social exécutif – (Tableau 2 Code AFEP MEDEF) :**

<i>(en euros)</i>	Montants au titre de l'exercice 2021		Montants au titre de l'exercice 2020	
	Dus ⁽³⁾	Versés ⁽⁴⁾	Dus ⁽³⁾	Versés ⁽⁴⁾
Olivier Baldassari – Directeur Pays et Opérations et Membre du Directoire ⁽¹⁾				
Rémunération fixe ⁽²⁾	55 000	55 000	330 000	268 125 ⁽⁷⁾
Rémunération Variable Annuelle ⁽⁵⁾	0	0	84 150	-
Rémunération variable pluriannuelle ⁽²⁾	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽²⁾	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat de Membre du Directoire	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽⁶⁾	873	873	5 064	5 064
TOTAL	55 873	55 873	419 214	273 189

(1) Pour mémoire, Olivier Baldassari était membre du Directoire jusqu'au 26 février 2021 et a perdu son mandat social à compter de cette date.

(2) Sur une base brute avant impôt. La rémunération 2021 d'un montant initial de 330 000 euros proratisé.

(3) Rémunérations attribuées au titre des fonctions au cours de l'exercice, quelle que soit la date de versement.

(4) Rémunérations versées au cours de l'exercice.

(5) La rémunération variable versée au cours de l'exercice est celle due au titre de l'exercice précédent.

(6) M. Olivier Baldassari a bénéficié d'une voiture de fonction mise à sa disposition.

(7) Il est rappelé que les membres du Directoire ont renoncé à 25 % de leur rémunération fixe à compter du 1^{er} avril 2020 et ce, jusqu'à la fin de l'année 2020.